Nations Unies S/2002/400



## Conseil de sécurité

Distr. générale 19 avril 2002 Français Original: anglais

Lettre datée du 10 avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 27 décembre 2001 (S/2001/1279) par laquelle je transmettais un rapport soumis par le Costa Rica au Comité contre le terrorisme en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Après avoir attentivement examiné le rapport avec l'aide de ses experts, le Comité contre le terrorisme a écrit au Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui faire part de ses observations préliminaires et inviter le Costa Rica à lui fournir une réponse sous la forme d'un rapport complémentaire, d'ici au 24 juin 2002.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (Signé) Jeremy Greenstock

02-34440 (F) 220402 220402